



Garonne amont

en Midi-Pyrénées

édito

N° 1 DÉCEMBRE 2010

Les débats qui se sont déroulés de janvier 2008 à mars 2010 autour de Natura 2000 sur la Garonne amont ont fait prendre conscience à tous les participants qu'il ne s'agit pas d'une procédure à part, mais qui rejoint des préoccupations très fortes pour nos territoires. On peut citer la qualité des eaux, un paramètre essentiel pour les habitats aquatiques et un enjeu important pour les communes riveraines confrontées aux investissements en matière d'assainissement ; ou encore le comblement des retenues hydroélectriques, qui est dans certains secteurs un problème pour leur mise en valeur comme pour les milieux naturels.

Il y a un intérêt à faire le lien entre les projets pour les habitats et les espèces d'intérêt communautaire et les autres préoccupations en matière d'aménagement de l'espace rural et de mise en valeur des bords de Garonne. Les travaux que nous avons menés à Gensac en aval du barrage de Labrioulette ont permis de restaurer les milieux aquatiques autant que la végétation. Ce site accueille aujourd'hui de nombreux visiteurs et beaucoup de scolaires.

Les élus locaux et les usagers sont très attachés au caractère volontaire et non pas imposé des actions Natura 2000. Que ce soit en tant que maire de Gensac-sur-Garonne ou en tant que Président du comité de pilotage de la ZPS, je ne peux que me féliciter de la forte implication de mes collègues élus locaux et des représentants des organisations professionnelles et des associations.

Le dialogue engagé pour l'élaboration du document d'objectifs doit se poursuivre de manière constructive pour engager la phase opérationnelle du programme.

Henri DEVIC, Maire de Gensac

Président du comité de pilotage de la Zone Spéciale de Conservation
« Vallée de la Garonne de Boussens à Carbonne »

Sommaire

Natura 2000, qu'est-ce que c'est ?

Natura 2000 sur le bassin de la Garonne : une richesse biologique exceptionnelle confirmée par les inventaires

L'élaboration du document d'objectifs : organisation, calendrier

Natura 2000

Qu'est-ce que c'est ?

UN RÉSEAU POUR LA SAUVEGARDE DE LA BIODIVERSITÉ

Un certain nombre d'habitats naturels et d'espèces animales et végétales sont en voie de disparition ou de régression en Europe. Pour remédier à cette situation, la Communauté Européenne a mis en place un dispositif de conservation de la biodiversité appelé Natura 2000. Il s'agit d'un ensemble de sites qui abritent les milieux naturels et les espèces listés par les directives européennes sur les Oiseaux de 1979 et sur les Habitats de 1992.

LA GESTION DES SITES NATURA 2000

La gestion de chaque site Natura 2000 s'appuie sur un document d'objectifs (abréviation : DO-COB), élaboré en concertation avec les acteurs locaux et approuvé par arrêté préfectoral. Document de référence pour tous les partenaires publics et privés, le DO-COB décrit les habitats et les espèces d'intérêt communautaire présents, et liste les actions à mettre en œuvre pour assurer leur préservation.

Privilégiant les démarches contractuelles, l'application des actions proposées dans le DO-COB se fait sur la base du volontariat :

Les exploitants agricoles et forestiers qui adaptent leurs modes de gestion pour favoriser la conservation des milieux naturels et des espèces peuvent bénéficier d'aides dans le cadre de « contrats Natura 2000 » passés sur 5 ans avec l'État. Exemple : le maintien de pratiques de fauche pour conserver les prairies maigres en bord de cours d'eau.

Les propriétaires peuvent signer une « charte Natura 2000 », qui ouvre droit à exonération de la taxe foncière en échange de pratiques favorables à l'environnement.



NATURA 2000 EN FRANCE ET EN MIDI-PYRÉNÉES

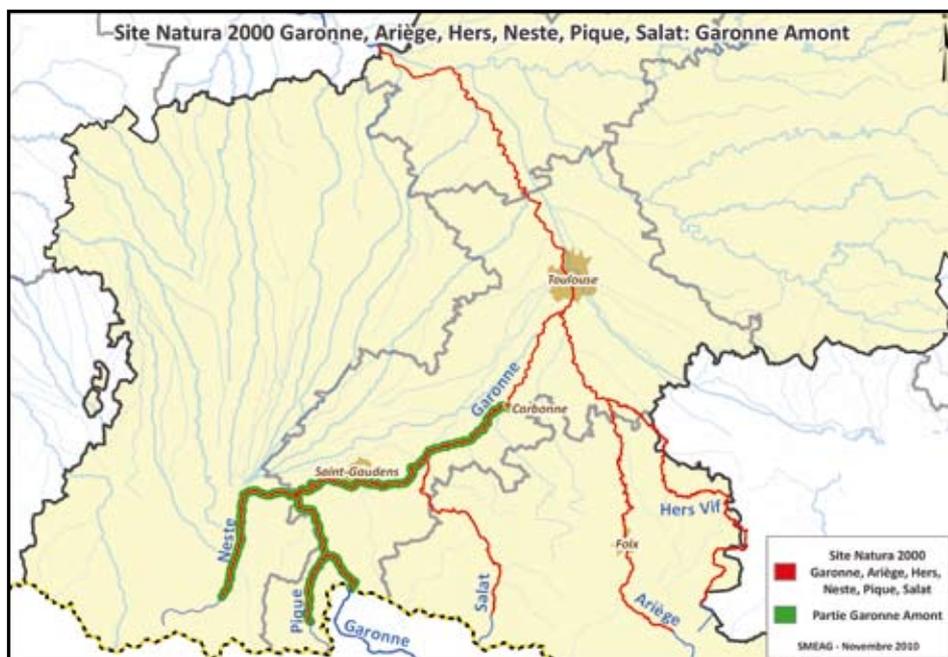
La France a désigné 750 sites terrestres et 200 sites marins et littoraux, représentant 12,5 % du territoire métropolitain. En Midi-Pyrénées, une centaine de sites recouvrant un total de 321 510 ha ont été désignés au titre de la directive Habitats, et 16 sites (153 110 ha) au titre de la directive Oiseaux. La particularité de la région Midi-Pyrénées est de recouper 4 des 7 régions biogéographiques identifiées en Europe : alpine, atlantique, continentale, méditerranéenne.

Natura 2000

Sur le bassin de la Garonne

La Garonne en Midi-Pyrénées et ses affluents l'Ariège, l'Hers, le Salat, la Pique et la Neste ont été inscrits au réseau européen des sites Natura 2000 (site n°FR7301822). Ceci en raison du grand nombre d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire de la directive Habitats qui sont présents dans ces cours d'eau et sur leurs rives. Le saumon atlantique est l'espèce emblématique du bassin de la Garonne puisqu'elle était présente autrefois sur tout le bassin depuis l'estuaire de la Gironde jusqu'aux Pyrénées.

Compte tenu de sa dimension, le site de la Garonne en Midi-Pyrénées a été découpé en 5 parties pour faciliter la concertation.





L'Agrion de Mercure et de la Rosalie des Alpes, des insectes d'intérêt communautaire nouvellement recensés et qui confirment la grande richesse du site

La partie « Garonne amont » comprend la Garonne en amont de Carbonne, la Pique jusqu'à Bagnères-de-Luchon et la Neste jusqu'à Vignec.

Entre Boussens et Carbonne, la vallée de la Garonne est également classée Natura 2000 au titre de la directive européenne sur les Oiseaux de 1979. Ce secteur abrite plusieurs espèces de hérons et de rapaces d'intérêt communautaire, en raison principalement des forêts alluviales et des coteaux boisés situés à proximité des plans d'eau de barrages ou de gravières.

Le document d'objectifs de la Garonne amont couvre à la fois les habitats et les espèces de la directive Habitats et ceux de la directive oiseaux entre Boussens et Carbonne.

A noter également que plusieurs massifs montagneux situés à proximité du site de la Garonne ont été inscrits au réseau Natura 2000, mais font l'objet d'autres documents d'objectifs. Il s'agit

des sites de la Haute Vallée de la Pique et de la Haute Vallée d'Oô.

UNE RICHESSE BIOLOGIQUE EXCEPTIONNELLE CONFIRMÉE PAR LES INVENTAIRES

Des 10 habitats naturels identifiés initialement, les inventaires ont abouti à recenser 23 habitats sur le terrain. Outre les habitats aquatiques et de berges déjà connus, on a notamment relevé la présence de milieux naturels spécifiques sur les versants rocheux au contact de la Garonne pyrénéenne et de la Neste (éboulis siliceux montagnards, pentes rocheuses calcaires végétalisées) ou encore des forêts de ravins à tilleuls et des formations végétales pionnières originales sur les atterrissements des rivières.

Cette diversité de milieux et d'espèces est liée à l'hétérogénéité de l'occupation des sols, avec un paysage bocager rassemblant des milieux ouverts et des milieux fermés, des espaces à évolution naturelle (boisements, landes) et des espaces cultivés, le lien étant assuré par les cours d'eau. La vallée de la Garonne est en effet un axe majeur pour la migration des oiseaux entre l'Europe du nord et l'Afrique, mais aussi à l'échelon régional pour les chauves-souris. Sans oublier naturellement le saumon dont les frayères se situent dans les Pyrénées.

Pour en savoir plus :

www.eptb-garonne.fr/pages/dossier-natura2000.htm

Entre Boussens et Carbonne, les méandres de Garonne, les plans d'eau des barrages hydroélectriques et des anciennes gravières sont favorables à la présence de nombreuses espèces de hérons (ici une Aigrette garzette)

La mobilité des fonds graveleux permet le renouvellement de la végétation.



Document et objectifs

Garonne amont

L'Etat est maître d'ouvrage de l'élaboration du document d'objectifs Natura 2000 de la Garonne amont.

La DREAL Midi-Pyrénées en est le service instructeur.

Le SMEAG a assuré l'animation et le pilotage des études nécessaires à l'élaboration du docob. L'opération a reçu le soutien financier de l'Europe, de l'Etat et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Les études ont été confiées à 3 associations :

- l'AREMIP (Action pour la recherche en environnement en Midi-Pyrénées) pour les habitats naturels et d'espèces terrestres
- MIGADO (Migrateurs Garonne Dordogne) pour les habitats aquatiques
- Nature Midi-Pyrénées pour les oiseaux du site Boussens - Carbonne.

Les inventaires naturalistes se sont déroulés sur l'année 2007 pour couvrir toutes les saisons (certaines formations végétales sont tardives, comme la végétation pionnière des bancs de graviers qui peut intervenir jusqu'à la fin du mois de septembre).

Des groupes de travail ont été organisés pour analyser la sensibilité des habitats et des espèces aux activités présentes sur le site (exemple : qualité des eaux pour les poissons). Les habitats et les espèces prioritaires ont aussi été identifiés en fonction de leur état de conservation, de leur étendue et de leur évolution. Par exemple, la conservation du desman des Pyrénées est un enjeu fort, tandis que celle du lucane cerf-volant, insecte présent dans la plupart des forêts de feuillus de la vallée, est moins prioritaire.

Les groupes de travail ont ensuite élaboré les objectifs de conservation pour chaque habitat et chaque espèce. Exemple pour les forêts alluviales : limiter le développement des espèces invasives.

L'année 2009 a été consacrée à la définition des propositions de gestion. Il s'agit d'un programme d'actions qui décrit ce qu'il faut faire concrètement pour assurer le maintien voire la restauration des habitats et des espèces. Pour chaque opération sont identifiés les coûts, les financements possibles et les maîtres d'ouvrage. Le contenu de la charte Natura 2000 a également été précisé, en distinguant la charte applicable au site Garonne amont et celle applicable à la ZPS Boussens - Carbonne.

La validation des propositions de gestion marque la fin de la procédure d'élaboration du docob. Celui-ci ne sera opérationnel qu'après son approbation par le Préfet. On entre alors dans la phase de mise en œuvre des actions préconisées. Le comité de pilotage reste en place mais il devient un comité de suivi, ayant en charge d'évaluer les réalisations.

La mise en œuvre des actions préconisées par le docob nécessitera une coordination entre les différentes entités du site. Des réflexions sont en cours pour mener une animation commune sur la Garonne, la Pique, la Neste, l'Ariège, l'Hers et le Salat, afin de faciliter l'instruction et la programmation financière des projets.



Vous êtes élu, animateur, acteur local, partenaire du réseau Natura 2000 ?

La lettre Natura est pour vous !

CONTACT

Sylvain MACÉ
61 rue Pierre Cazeneuve 31200
TOULOUSE
Tel : 05.62.72.76.00
Email : sylvain.mace@eptb-garonne.fr

FINANCEMENTS



Les étapes de l'élaboration du DOCOB

Garonne amont

NOVEMBRE 2006

Démarrage des études

*Inventaire
écologique et
socioéconomique*

3 JUILLET 2007

Présentation de
la démarche

28 JANVIER 2008

Validation de l'inventaire

*Analyse
des sensibilités et
hiérarchisation
des habitats et
des espèces*

24 JUIN 2008

Validation de l'analyse
écologique

*Définition
des objectifs de
conservation*

23 FÉVRIER 2009

Validation des objectifs
de conservation

*Proposition de
gestion*

23 MARS 2010

Validation du
programme d'action
et de la charte
Natura 2000

MISE EN ŒUVRE EN 2011